

**PROCESSUS D'APPROBATION DE PROGRAMME - PROPOSITION  
FORMULE FINANCIÈRE**

ÉTABLISSEMENT \_\_\_\_\_

DEMANDE RELATIVE À UN PROGRAMME \_\_\_\_\_

	(1) Demande de financement 1 année <sup>1 2</sup>	(2) Demande de financement 2 année	(3) Demande de financement 3 année	(4) Total du financement annuel destiné au programme <sup>3</sup> (1+2+3)
<b>Coûts directs relatifs au programme<sup>4</sup></b>				
Nombre de postes				
Nombre de postes d'enseignement (inclus ci-dessus)				
1a Salaires				
1b <b>Coût de fonctionnement</b>				
1c Capital requis				
<b>(1) Total des coûts directs (1a+b+c)</b>				

<b>Coûts indirects relatifs au programme<sup>5</sup></b>				
Nombre de postes				
2a Salaires				
2b <b>Coût de fonctionnement</b>				
2c Capital (Préciser le capital requis)				
<b>(2) Total des coûts indirects (2a+b+c)</b>				

<b>Recettes relatives au programme</b>				
3a Droits de scolarité				
3b Contribution du college ou de l'université				
3c Autres parrains				
3d Autres recettes				
<b>(3) Total des recettes directs (3a+b+c+d)</b>				

<b>Demande de financement de programme</b>				
4 Demande de financement (1+2+3)				
5 Inscriptions: (par personne)				
6 Total des équivalents temps plein (ETP) <sup>6</sup>				
7 Total demande de financement par inscription (4 / 5)				
8 Total demande de financement par équivalent temps plein (4 / 6)				

1. Le financement destiné à un programme existant doit être mentionné dans les recettes et les coûts (1re année) lorsque la demande d'approbation de programme vise à financer l'expansion d'un programme existant. Dans ce cas, la partie portant sur les coûts de la 2e année doit préciser le financement supplémentaire demandé.

2. Le demande de financement représente le financement supplémentaire nécessaire durant chaque année de mise en œuvre du programme. Les demandes de financement sont différentielles (montrent uniquement les changements annuels au niveau du financement et du personnel équivalent temps plein), et les exigences de financement annuel total (permanent) doivent figurer dans la colonne 4.

3. Lorsque la mise en œuvre d'un programme approuvé dépasse trois ans, tous les changements ultérieurs en matière de financement annuel doivent être présentés sous la forme exigée.

4. Les coûts directs relatifs au programme (enseignement et recherche) comprennent les salaires et les avantages sociaux du personnel de la faculté et du personnel chargé du soutien pédagogique (c.-à-d, laborantins, techniciens de laboratoire, etc.), les frais d'exploitation connexes et les biens d'équipement.

5. Les coûts indirects relatifs au programme ne comprennent les salaires et les avantages sociaux, les exigences en matière de fonctionnement et de biens d'équipement des responsables ministériels, le soutien administratif supplémentaires, etc., QUE SI UN FINANCEMENT ET UN PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES.

6. Au niveau collégial, l'équivalent temps plein correspond à 180 jours de formation; au niveau universitaire, cela correspond à un programme à temps plein + (temps partiel/3.5).